

Nous citons **ci-dessous** quelques évènements entre 2005 et 2011 mettant en lumière la nature des risques potentiels sur un site comme celui d'ADRIMEX.

N°39817

16/02/2011

FRANCE - 67 - WISCHES

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Une fuite d'ammoniac (NH₃) se produit à 13h54 sur les installations de réfrigération d'une usine de transformation de poisson. A la suite d'un bilan sanitaire effectué par le SAMU, les pompiers évacuent 7 des 8 employés incommodés sur 2 hôpitaux. Après des mesures de NH₃ et de monoxyde de carbone (CO), l'intervention des secours s'achève vers 15 h et l'établissement peut reprendre ses activités. En 2009, des employés de cette entreprise avaient déjà connu une série de malaises et d'intoxications pour des raisons indéterminées (ARIA 37510).

N°37738

18/01/2010

FRANCE - 17 - LA ROCHELLE

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Vers 3 h, au 2ème étage d'un établissement de 1 000 m² spécialisé dans la cuisson et le conditionnement de crevettes congelées à destination de la grande distribution, un feu dans un stock de boîtes de polystyrène émet une abondante fumée noire. Un employé intérimaire donne l'alerte et coupe l'alimentation en gaz du dispositif de cuisson, puis 2 personnes arrivés 2 h auparavant pour remettre en service les 2 chaînes de production du site et 9 autres employés en poste depuis 15 min évacuent le bâtiment. Les secours interviennent lorsqu'un flash-over embrase vers 3h30 l'ensemble du bâtiment dont la structure s'effondre. Projeté au rez-de-chaussée, l'un des pompiers du binôme attaquant le feu avec une lance est tué ; son corps sera retrouvé sous les décombres 45 min plus tard grâce au dispositif de recherche mis en place avec un maître chien et une caméra thermique. Le 2ème pompier brûlé au visage parvient à s'échapper. Une cellule d'urgence médico-psychologique prendra en charge 3 autres pompiers choqués. Une propagation des flammes à un stock de bouteilles d'azote est redoutée. L'intervention mobilise 60 pompiers durant plusieurs heures. Les secours coupent le circuit des installations de réfrigération alimentées par un réservoir contenant 1 t de frigorigène chloro-fluoré, puis parviennent à maîtriser l'incendie vers 7 h avec 6 lances dont l'une sur échelle. Une société spécialisée pompe l'eau saturée en chlore recouvrant sur 50 cm de hauteur 150 m² de sous-sol. Le bâtiment est détruit et 30 employés risquent d'être en chômage technique. L'usine, créée en 1991, était en cours d'extension (500 m² / 600 Keuros d'investissements), les travaux correspondants devant s'achever en mai 2010. L'exploitant avait prévu une mise aux normes des alarmes à l'issue de ces derniers. Selon le responsable de la maintenance, le local abritant les emballages cartons et les palettes de boîtes en polystyrène était dépourvu de détecteur de fumée. La gendarmerie, ainsi que des techniciens des services de distribution du gaz et de l'électricité ont participé à l'intervention. Le préfet et un élu se sont également rendus sur les lieux du sinistre.

N°37510

20/11/2009

FRANCE - 67 - WISCHES

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Dans une usine de conditionnement de saumon fumé, 3 employés sont victimes de malaises vers 7 h. A 9 h, ce sont 17 autres employés qui se plaignent de maux de tête et d'irritation de la gorge ; 9 sont transportés à l'hôpital. La production de l'usine est arrêtée et les 112 employés sont évacués. Les secours établissent un périmètre de sécurité et ventilent les locaux. Ils mesurent les concentrations en monoxyde de carbone, dérivés chlorés et soufrés et recherchent des échauffements thermiques pouvant générer des vapeurs irritantes ; aucune analyse n'est concluante. L'inspection des installations classées et les services sanitaires sont informés.

N°34595

22/04/2008

FRANCE - 14 - TROUVILLE-SUR-MER

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Un feu se déclare à 2h50 dans un entrepôt frigorifique de 400 m², classé monument historique, abritant notamment 2 entreprises de mareyage de la ville. Une soixantaine de pompiers intervient avec 6 lances à débit variable. Un pompier sera légèrement blessé à la suite de l'explosion d'une bouteille de gaz utilisée pour les chariots élévateurs. Un effondrement de la structure est redouté. L'incendie est déclaré éteint à 9h25, mais plusieurs reprises du feu (11h48, 12h13...) seront ensuite observées. L'intervention des secours

s'achèvera finalement vers 19h40 après extinction des derniers foyers résiduels et dégarnissage des lieux. L'entrepôt est détruit, mais aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération ; 10 employés sont en chômage technique. L'enquête conclue à un acte de malveillance. Arrêté et placé en cellule de dégrisement, un suspect finira par avouer avoir mis le feu à la cellule, tout en reconnaissant être à l'origine d'un autre incendie en septembre 2006 dans ce même établissement (ARIA 32279).

N°32361

12/10/2006

FRANCE - 45 - SARAN

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Un violent feu se déclare vers 9h30 dans un bâtiment de stockage de 3 000 m² d'une usine d'aliments à base de poisson. La RN 20 est coupée dans les 2 sens. L'incendie se propage à la toiture du bâtiment administratif malgré l'important dispositif hydraulique déployé par les pompiers. L'un d'eux sera légèrement blessé à la main lors de l'intervention. L'incendie est maîtrisé vers 11h45. Une société de levage intervient ensuite pour soulever des éléments de toiture qui bloquent un silo de farine de 80 quintaux et des matériaux combustibles. Le dispositif de secours diminue jusqu'à la réalisation d'une dernière ronde vers 10h50 le lendemain. Les 40 employés sont en chômage technique. Aucune précision n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération.

N°32279

24/09/2006

FRANCE - 14 - TROUVILLE-SUR-MER

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Un feu se déclare vers 5 h du matin dans un bâtiment abritant la halle aux poissons du port. L'incendie embrase l'édifice composé d'un rez-de-chaussée, d'un étage et de combles. Une cinquantaine de pompiers intervient en ARI avec 10 lances (LDV 250) dont 2 sur échelles. Les secours maîtrisent le feu vers 8 h, poursuivent l'extinction des foyers résiduels, puis déblaient les lieux regroupant 10 poissonneries sinistrées. L'intervention des secours s'achève le lendemain vers 7 h. Des représentants de l'autorité préfectorale et de la municipalité se sont rendus sur les lieux. Deux pompiers légèrement blessés sont hospitalisés. Les dommages matériels sont considérables : toit détruit, 700 m² d'étal fortement endommagés... La cinquantaine de salariés de la halle est privée d'emploi et la filière de la pêche est sinistrée localement. Le bâtiment classé monument historique venait d'être restauré ; des mois de réparations seront nécessaire avant reprise d'une activité normale. Aucune information n'est donnée quant aux dommages éventuels subis par les installations de réfrigération. Plusieurs bâtiments de 400 m² seront reconstruits dans les mois qui suivent pour accueillir provisoirement les entreprises sinistrées. Lors des faits, une origine accidentelle du sinistre est privilégiée (court-circuit au 1er étage). Cependant, un nouvel incendie détruit le 22 avril 2008 l'un des bâtiments reconstruits (ARIA 34595). L'enquête effectuée conclura à l'acte délibéré d'un incendiaire. Un suspect arrêté et placé en cellule de dégrisement, avouera avoir mis le feu au local tout en étant également à l'origine du présent sinistre.

N°31011

14/11/2005

FRANCE - 50 - CARENTAN

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Dans une poissonnerie industrielle, un feu à 19h45 embrase 1 000 des 3 500 m² de la zone de production d'un atelier de conditionnement de fruits de mer. Un gardien de nuit surveille cet établissement qui emploie 20 salariés en journée. L'intervention mobilise 60 pompiers et d'importants moyens matériels. Les secours tentent de protéger la partie administrative et les installations de réfrigération. L'incendie est maîtrisé en 2 h et déclaré éteint à 22h40. Une reconnaissance vers 23 h permet de découvrir que l'une des 2 installations frigorifiques (chambre froide ?) est éventrée. Une surveillance pour la nuit est mise en place, puis l'intervention s'achève à 5 h. Aucune pollution du milieu naturel n'est à déplorer, mais 19 employés sont en chômage technique.

N°31010

23/10/2005

FRANCE - 29 - LANDIVISIAU

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Une fuite de 150 à 200 kg d'ammoniac (NH₃) se produit un dimanche à 10h30 sur un joint de clapet dans la salle des machines d'une entreprise spécialisée dans le traitement et la transformation de poissons. Une alarme NH₃ se déclenche avec mise en service automatique d'un extracteur d'air de secours et arrêt des installations de réfrigération. Les installations redémarrent vers 18 h après intervention d'un frigoriste sous-

traitant. L'incident a été sans conséquence sur l'environnement et sur les personnes. Les pompiers n'ont pas été alertés.

N°30826

11/10/2005

FRANCE - 76 - SASSEVILLE

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

A la suite de plusieurs cas de malaises et maux têtes depuis 8 jours, le directeur d'une entreprise de salaison de poisson met en chômage technique ses 140 employés le temps que les services sanitaires et vétérinaires effectuent une enquête (émanations d'oxyde de carbone, fuite de fluide de réfrigération... ?).

N°29682

20/04/2005

FRANCE - 35 - CHATEAUGIRON

C10.20 - Transformation et conservation de poisson, de crustacés et de mollusques

Un feu très fumigène et une explosion se produisent sur le transformateur 20 KV d'un établissement de transformation de poissons. Les 4 employés présent dans le local enfumés sont évacués, 90 personnes sont en chômage technique au moins pour la matinée. Les pompiers éteignent le feu de transformateur avec des extincteurs à poudre. Les installations de réfrigération de l'établissement ne sont pas atteintes.